

# ENDURO

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



Moto-Club : C3684 - MOTO CLUB DU PECH AURIOL

E-Mail : [oli.busc@orange.fr](mailto:oli.busc@orange.fr)

Téléphone : 06 81 55 97 88

Organisateur technique : 327118 - M BUSCAIL OLIVIER

N° d'épreuve FFM : 369

Date : 8 octobre 2023

Lieu : Rennes-les-Bains (11)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Enduro Occitanie 2023 est disponible sur <https://www.lmoc.fr/reglement-endurance-tout-terrain-2023/>

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	034559 - M BECRET JEAN-MICHEL	Désignation LMOC
Arbitre	260827 - M BONNAFOUS HENRY	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	253528 - M BAYLE PHILIPPE	Désignation LMOC
Commissaire technique	247588 - M EMMEL PATRICK	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	317458 - Mme BOUCHARECHAS VALERIE	Désignation LMOC
Chronométreur	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs	134479 - M BOUCHARECHAS YVES	Désignation LMOC

### ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Un pilote licencié à l'année récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais. Un pilote licencié à la journée récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais contre un chèque de caution de 200€. L'inscription à l'épreuve inclut la location du transpondeur qui doit être rendu à la fin de l'épreuve. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr)

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>Championnat Occitanie moto solo (60€)</b> <i>National : E1 - E2 - E3 - Vétéran - Junior 125 - Féminin</i>	Age----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- A partir de 125cc
<b>Championnat Occitanie moto duo** (90€)</b> <i>National : E1 - E2 - E3 - Vétéran - Junior 125 - Féminin - Père / Fils</i>	Age----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc)
<b>Open LJ moto solo (60€)</b> <i>Hors Championnat</i>	Age----- 15 ans mini (LJ) Cylindrée ---- A partir de 125cc
<b>Open LJ moto duo** (90€)</b> <i>Hors Championnat</i>	Age----- 13 ans mini (LJ) Cylindrée ---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc)

\*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/>, puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.

\*\* Pour les catégories Duo : l'équipage doit être composé d'au moins un pilote de 15 ans minimum.



### ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

### ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

### ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Louis Colombier	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	6	Temps de trajet (en min)-----	25 min
Hôpital le plus proche -----	Quillan (11)		

### ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit du Pech Auriol		
Adresse -----	Ferme de la Cabanasse, 11190 Rennes-les-Bains		
Longueur du circuit -----	9 300 m	Largueur minimale -----	5 m sur au moins 70% du circuit
Nombre de commissaires de piste -----	7 OCP		
Capacité Moto -----	270		
Capacité Quad -----	270		

- *Rappel* : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 04/08/2023	Date : le 28/08/2023 PO / Kevin Pagès	Date : 11/09/2023
		Numéro : 23/0837
 <b>MOTO CLUB DU PECH AURIOL</b> FERME DE LA CABANASSE 11190 RENNES LES BAINS TEL: 0681559783	 	 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org

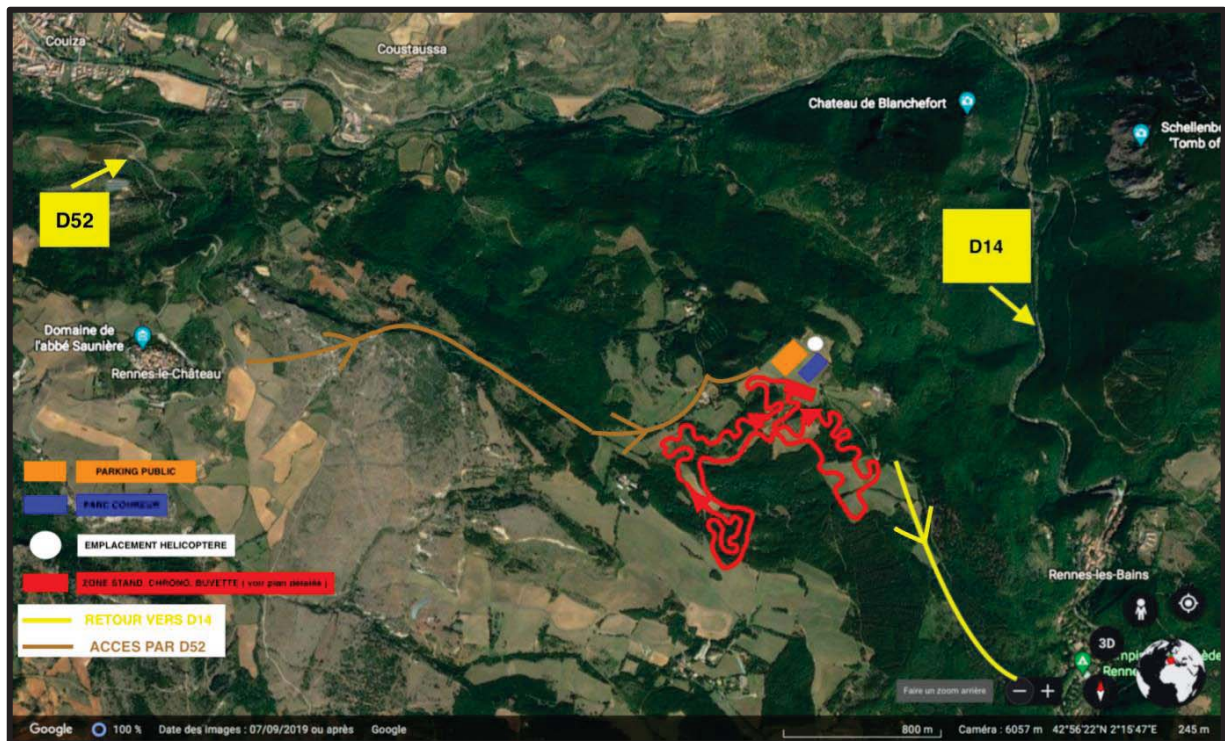
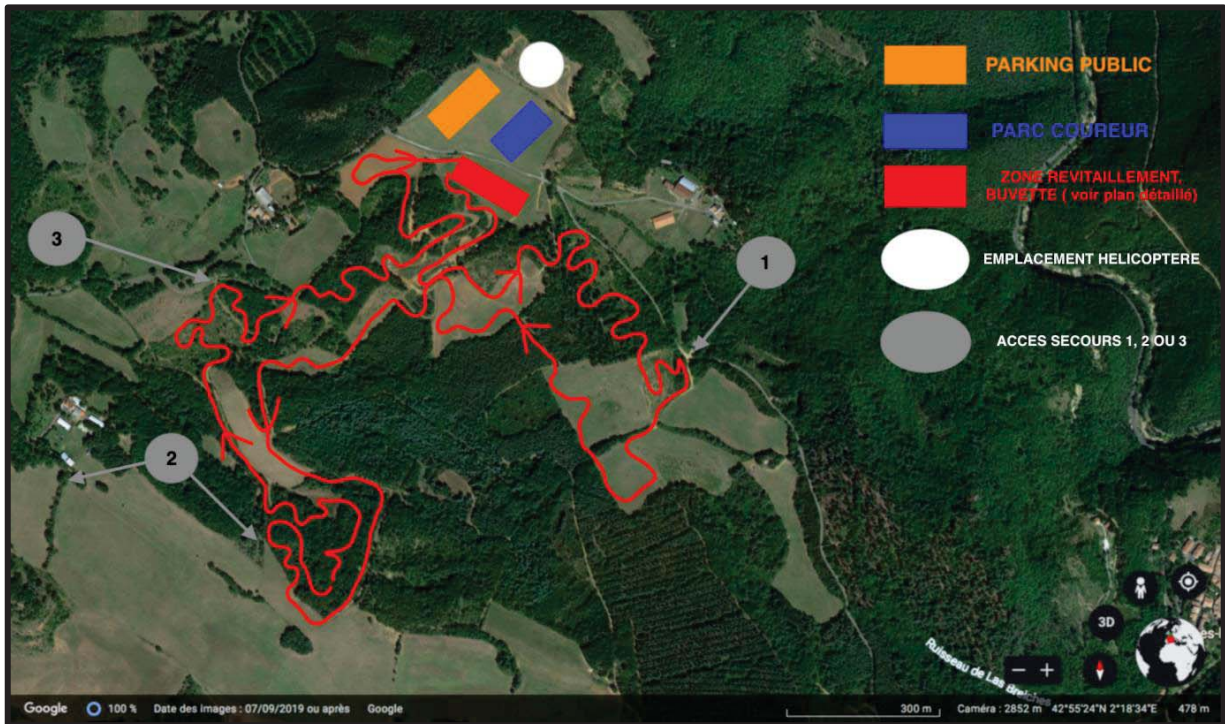
### HORAIRES PREVISIONNELS

#### Samedi 7 octobre 2023

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

#### Dimanche 8 octobre 2023

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	9h30	Contrôles administratifs et techniques		
10h00	10h30	Essais libres (1 tour minimum obligatoire)	ETT moto	30'
10h30	13h00	Pause		
13h00	13h30	Mise en grille	ETT moto	30'
13h30		Départ	ETT moto	
15h30		Arrivée	ETT moto solo	2h
17h30		Arrivée	ETT moto duo	4h
18h00		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		



SITUATION GEOGRAPHIQUE





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads**

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB DU PECH AURIOL  
FERME DE LA CABANASSE - 11190 RENNES-LES-BAINS**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11156973304 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **ENDURANCE TOUT TERRAIN** se déroulant à **PECH AURIOL** du **07/10/2023** au **08/10/2023**.

Cette attestation est valable du **07/10/2023** à **07:00** au **08/10/2023** à **22:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **4 septembre 2023**

*diviel Buscail*

**MOTO CLUB DU PECH AURIOL**  
FERME DE LA CABANASSE  
11190 RENNES LES BAINS  
TEL 0681589783

**GIE AXA France**  
26 avenue du Rhin  
CS 70057  
67027 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
<b>Les risques environnementaux</b> (Article 2 des conditions générales) :		
<b>Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :</b>		Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	500 000€  50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.

